

Franck Montaugé

sénateur du Gers



2014-2026

LE BILAN
d'une action parlementaire



FRANCK MONTAUGÉ

Sénateur du Gers –
Octobre 2014 / Septembre 2026

Responsabilités et engagements :

- Vice-président de la commission des Affaires économiques.
- Président de la commission d'enquête sur la Souveraineté numérique (2019).
- Président de la commission d'enquête sur les Prix de l'électricité (2024).
- Secrétaire de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation.
- Membre titulaire de la Commission supérieure du numérique et des postes du 27 janvier 2021 au 22 juillet 2021.
- Membre titulaire du Conseil d'orientation pour l'emploi à compter du 1^{er} février 2021.
- Membre titulaire du Conseil supérieur de l'énergie à compter du 6 juillet 2022.
- Membre de la commission d'enquête sur l'influence croissante des cabinets de conseil privés sur les politiques publiques (18 novembre 2021).
- Membre de la commission d'enquête sur l'efficacité des politiques publiques en matière de rénovation énergétique (17 janvier 2023).

Directeur de la publication :
Franck Montaugé

Conception graphique :
www.elodiebarreau.com

Crédits photos :
Sénat (portrait M. Franck Montaugé (p.2),
hémicycle (p.34), DR et Magnific.

SOMMAIRE

ÉDITO	p.3
STATISTIQUES	p.5
GRANDES DATES	p.6
DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	p.10
AGRICULTURE	p.12
ÉNERGIE	p.16
ÉCONOMIE	p.19
FINANCES	p.21
TERRITOIRES	p.24
SANTÉ	p.26
INSTITUTIONS	p.28
LAÏCITÉ	p.30
SÉCURITÉ / INTERNATIONAL	p.31
CULTURE / MÉMOIRE	p.32

ÉDITO

Douze ans au service de la Nation, du Gers et des Gersois

Au terme d'un second mandat sénatorial dont le contexte a été très différent du précédent du fait de la crise sanitaire d'abord et ensuite de la dégradation très sensible des finances publiques, je souhaite revenir dans ce bilan sur les sujets qui m'ont mobilisé, dans l'intérêt de la France et avec le souci permanent du développement du Gers.

Une conviction forte d'abord. Le développement économique, social, environnemental et culturel de l'ensemble du territoire doit désormais constituer le cadre de toutes les politiques publiques dont nous débattons, que nous votons et mettons en œuvre.

Tous les secteurs de la société sont concernés. Toutes les générations également. Celles d'aujourd'hui comme de demain. Et au-delà de la dimension politique du sujet, notre responsabilité éthique voire morale à cet égard ne peut être éludée.

La prise en compte de la question « environnementale et climatique » dont le caractère majeur est scientifiquement avéré n'est donc pas une option politique parmi d'autres ! Elle est incontournable et elle doit nous mobiliser au service de politiques générales et sectorielles planifiées, suivies dans leurs mises en œuvre, régulièrement évaluées quant à leurs efficacités.

Ce point, crucial pour le développement de notre pays et sa souveraineté, devrait être au cœur du débat de l'élection présidentielle de 2027. La question du redressement des comptes publics, de la dette et du déficit devra en être un point central.

L'État comme les institutions doivent être questionnés à cette aune. Pour ne pas subir l'avenir, nous devons le construire, sur tous les territoires, avec tous les territoires. Le point de vue de parlementaire qui a été le mien me fait penser que nos marges de progrès sont grandes à cet égard.

Au sein de la commission des affaires économiques, mon engagement dans ce sens m'a amené à travailler plus particulièrement la question de l'adaptation et des transformations des modèles agricoles. À chaque occasion législative qui se présentait, j'ai tenu à faire valoir les particularités des territoires gersois, considérant que nos spécificités devaient faire l'objet de dispositifs de soutiens spécifiques à préserver comme

celui des [ICHN](#) (indemnités compensatoires de handicaps naturels) ou à créer comme celui dit des « [zones intermédiaires](#) ». Derrière ces deux notions, il y a la question de l'avenir des systèmes de « polyculture — élevage » dans le Gers et de la place des « grandes cultures ». Dans la même logique de valorisation de nos territoires et après en avoir introduit la définition dans le code rural, je n'ai pas cessé de promouvoir les [PSE](#) (prestations pour services environnementaux) qui sont le moyen de reconnaître aux agriculteurs leurs contributions diverses aux problématiques climatiques, environnementales, paysagères comme de sécurité. Je regrette le peu d'empressement des ministres à engager des politiques dans ce sens. Je suis convaincu que ce chemin, parmi d'autres contribuant à traiter correctement la question du revenu, est le bon. Concernant la dimension européenne de l'agriculture française, si j'ai défendu le maintien a minima des [budgets globaux de la PAC](#), je pense que le redéploiement nécessaire des aides du 1^{er} pilier devra se faire sur la base de critères de plus grande équité à l'égard des exploitations de tailles moyennes ou petites et notamment celles tournées vers la polyculture — élevage.

Pour autant, je n'oublie pas et je salue le travail de toutes les filières d'excellence qui font la réputation du Gers. Mon dernier [amendement adopté visant à identifier l'IGP \(indication géographique de provenance\) du foie gras](#) illustre mes convictions dans ce domaine. Une pensée particulière aussi pour la [filiale viticole](#) dont j'ai pu mesurer sur le plan national la profondeur des enjeux de transformation auxquelles elle est confrontée dans sa diversité de terroirs et de produits. Je les ai soutenues avec conviction et grand intérêt, que les organisations soient coopératives ou indépendantes !

Professionnellement issu du secteur de l'énergie, j'ai toujours eu la conviction que [l'énergie est en quelque sorte « l'industrie des industries »](#). A cet égard, je pense qu'il ne peut y avoir d'économie nationale performante et décarbonée sans un appareil national de production énergétique puissant ! Cet outil industriel, lui-même décarboné, devra être optimisé dans l'objectif de prix de vente compétitifs pour l'économie

et accessibles pour les français. Dans le cadre des multiples appels à débat pour la version 3 de la PPE, j'ai défendu en le justifiant un mix de production énergétique équilibré entre nucléaire et [renouvelables](#) non pilotables.

Le Gers a sa place à prendre en matière de photovoltaïque. Je souhaite que l'agriculture puisse y contribuer et en bénéficier mais pas au détriment de sa fonction nourricière première. Les critères introduits pour cela dans la loi et que j'ai défendus, devront être mis en œuvre dans le cadre d'une planification départementale adaptée.

Mais en définitive, c'est la consommation finale qui déterminera le niveau des besoins en énergie. Sur ce point les politiques publiques auront un impact considérable. Il faudra cesser les « stop and go » que nous constatons depuis quelques années au gré des conditions budgétaires variables.

À cet égard comme pour d'autres sujets qui nécessitent de la constance sur longue période, le principe de l'annualité budgétaire me paraît inadéquat pour certains sujets engageant notre avenir collectif. Il faut pouvoir le concilier dans le cadre de lois, peut-être thématiques, de programmation des financements de l'action publique. Le redressement des comptes publics devra aborder ce point en sanctuarisant certains domaines dans le cadre d'un processus de débat public. Dit autrement, j'en appelle à un nouveau paradigme de l'action publique à l'ère des transitions diverses que nous devons collectivement réussir.

Et je rajoute que notre culture politique collective de [l'évaluation de l'efficacité des politiques publiques](#), pourtant définie constitutionnellement comme une prérogative du Parlement, est aujourd'hui insignifiante. C'est un point faible de nos institutions et un enjeu démocratique pour lequel j'ai fait des propositions législatives... que la majorité sénatoriale a méthodiquement amoindries.

Qu'on le veuille ou non, il faudra y revenir !

À la faveur de mes travaux, j'ai aussi abordé la question de la souveraineté nationale, dans le concert européen et international que l'on sait.

Je ne m'étendrai pas si ce n'est pour dire combien

il est urgent de construire ou d'adapter aux enjeux contemporains un appareil productif répondant aux enjeux du développement dit durable (économique, social, environnemental et culturel).

Mon dernier rapport, rendu au titre de la « [délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation](#) » et intitulé « [Pour une approche inclusive du développement durable des territoires ruraux à l'ère des transitions](#) » pose les bases d'une démarche allant dans ce sens.

Je vous invite à en prendre connaissance.

Dans le cadre d'une nouvelle politique de développement du territoire national que j'appelle de mes vœux, [aucun territoire ne doit être exclu de la création de valeur](#) dont nous avons besoin pour construire notre avenir et celui de ceux qui nous suivront.

Il y a là le moyen de donner à toutes les générations de ruraux, des plus jeunes aux plus anciens, la reconnaissance et la place qui leur sont dues.

La République n'est pas pour moi une formule vide de sens mais une conquête politique pluriséculaire, fragile aussi — l'histoire nous l'a appris —, dont nous devons nous montrer dignes par l'engagement citoyen qui en est la manifestation la plus conséquente.

Les formes de cet engagement sont multiples et je ne méconnais pas ce que nous devons aux acteurs associatifs et au monde de l'entreprise. Le Gers est un bel exemple à cet égard et il faut qu'il le demeure. Les élus locaux s'en montrent dignes toujours malgré les difficultés avérées des missions exercées. C'est la raison pour laquelle j'ai soutenu tous les textes permettant [une meilleure reconnaissance de leur action](#). Il faudra poursuivre dans ce sens, avec constance et fermeté.

Alors, malgré les difficultés et la complexité du monde, soyons confiants dans nos capacités à relever les défis de l'avenir, avec force et résolution, par le dialogue et le travail, dans le respect dû à chacun.

Bonne lecture,
Franck Montaugé



Ce bilan de mandat(s) est présenté par thème.

Les thèmes que j'ai retenus donnent le sens de mes travaux personnels, au fil de l'activité parlementaire qui a été la mienne.

Ces travaux ont fait l'objet d'articles déposés sur mon [blog d'archivage](#).

Afin que vous puissiez, si cela vous intéresse, rentrer dans le détail de certains sujets, vous pourrez accéder à certains articles ou interventions en cliquant sur les liens actifs ([en gras et soulignés comme ceci en pointillés](#)) figurant dans le corps des textes du présent bilan.

LES STATISTIQUES DES DEUX MANDATS



8 643

AMENDEMENTS **SIGNÉS**

dont

434

AMENDEMENTS
PERSONNELS
(AUTEUR ET 1^{er} SIGNATAIRE)

8 209

AMENDEMENTS
COSIGNÉS



17

PROPOSITIONS
DE LOI (PPL) OU
PROPOSITION DE
RÉSOLUTION (PPR)
PERSONNELLES
(AUTEUR ET 1^{er} SIGNATAIRE)

190

PPL OU PPR
COSIGNÉES



250

INTERVENTIONS
EN **SÉANCES PUBLIQUES**

1573

INTERVENTIONS
EN **COMMISSIONS**



15

QUESTIONS ORALES

76

QUESTIONS ÉCRITES



17

RAPPORTS ÉCRITS

SESSION 2014 – 2015

Auteur : 0

Cosignataire : 7

COSIGNATAIRE

1. Proposition de loi visant à pénaliser l'acceptation par un parti politique d'un financement par une personne morale (9 juin 2015)
2. Proposition de loi relative au parrainage civil (1^{er} avril 2015)
3. Proposition de loi visant à abroger le délit de blasphème toujours en vigueur en Alsace-Moselle (31 mars 2015)
4. Proposition de loi visant à lutter contre la discrimination à raison de la précarité sociale (31 mars 2015)
5. Proposition de loi visant à réformer la Caisse des Français de l'étranger (18 décembre 2014)
6. Proposition de résolution présentée en application de l'article 34-1 de la constitution, sur la reconnaissance de l'État de Palestine (4 décembre 2014)
7. Proposition de résolution en application de l'article 34-1 de la Constitution, sur la reconnaissance de l'État de Palestine (19 novembre 2014)

SESSION 2015 – 2016

Auteur : 1

Cosignataire : 7

AUTEUR

1. Proposition de loi visant à mettre en place des outils de gestion des risques en agriculture (9 mai 2016)

COSIGNATAIRE

1. Proposition de loi portant création d'un fonds d'indemnisation des victimes des produits phytopharmaceutiques (13 juillet 2016)
2. Proposition de loi tendant à sécuriser la prise en charge de la prestation de fidélisation et de reconnaissance (7 juillet 2016)
3. Proposition de loi renforçant la lutte contre les "marchands de sommeil" et l'habitat indigne (4 juillet 2016)
4. Proposition de loi relative au débroussaillage dans le cadre de la lutte contre les incendies (28 avril 2016)
5. Proposition de résolution présentée en application de l'article 73 quinquies du Règlement, relative au maintien de la réglementation viticole (24 février 2016)
6. Proposition de résolution visant à encourager le développement d'outils de gestion de l'aléa économique en agriculture (23 février 2016)
7. Proposition de loi visant à associer les parlementaires à la vie institutionnelle locale (16 décembre 2015)

SESSION 2016 – 2017

Auteur : 3

Cosignataire : 5

AUTEUR

1. Proposition de résolution au nom de la commission des affaires européennes, en application de l'article 73 quater du Règlement, sur l'avenir de la politique agricole commune à l'horizon 2020 (20 juillet 2017)
2. Proposition de loi visant à instituer le Conseil parlementaire d'évaluation des politiques publiques et du bien-être (5 juillet 2017)
3. Proposition de loi organique visant à améliorer la qualité des études d'impact des projets de loi (5 juillet 2017)

COSIGNATAIRE

1. Proposition de loi relative aux dérogations à la dématérialisation des bulletins de paie (19 janvier 2017)
2. Proposition de loi complétant la procédure de révision des condamnations pénales (1^{er} décembre 2016)
3. Proposition de résolution en application de l'article 34-1 de la Constitution, en faveur de la réduction des normes applicables à l'agriculture (8 novembre 2016)
4. Proposition de loi organique visant à instaurer une obligation de casier judiciaire vierge pour les candidats à une élection présidentielle, législative ou sénatoriale (18 octobre 2016)
5. Proposition de loi visant à instaurer une obligation de casier judiciaire vierge pour les candidats à une élection locale (18 octobre 2016)

Grandes dates

En application de l'article 39 de la Constitution, les sénateurs partagent avec les députés et le gouvernement l'initiative de la loi. Au cours de ces deux mandats, j'ai été l'auteur de 19 propositions de loi et de propositions de résolution et j'en ai cosigné 190.

Mes propositions ont notamment porté sur l'agriculture, l'évaluation des politiques publiques, les compétences des collectivités, la culture et la laïcité.

SESSION 2017 – 2018

Auteur : 1
Cosignataire : 6

AUTEUR

1. Proposition de résolution au nom de la commission des affaires européennes, en application de l'article 73 quater du Règlement, en faveur de la préservation d'une Politique agricole commune forte, conjuguée au maintien de ses moyens budgétaires (16 avril 2018)

COSIGNATAIRE

1. Proposition de loi visant à supprimer la clause de conscience en matière d'interdiction volontaire de grossesse (28 septembre 2018)
2. Proposition de loi portant Pacte national de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs (20 avril 2018)
3. Proposition de loi renforçant l'efficacité des poursuites contre les auteurs d'infractions financières et supprimant le « verrou de Bercy » (27 mars 2018)
4. Proposition de loi visant à instaurer un régime transitoire d'indemnisation pour les interdictions d'habitation résultant d'un risque de recul du trait de côte (16 février 2018)
5. Proposition de résolution en application de l'article 34-1 de la Constitution, tendant à mieux maîtriser le poids de la réglementation applicable aux collectivités territoriales et à simplifier certaines normes réglementaires relatives à la pratique et aux équipements sportifs (29 janvier 2018)
6. Proposition de loi pour une meilleure protection des mineur.e.s victimes de viol et des autres agressions sexuelles (26 octobre 2017)

SESSION 2018 – 2019

Auteur : 4
Cosignataire : 8

AUTEUR

1. Proposition de résolution en application de l'article 34-1 de la Constitution, concernant l'avenir du secteur hydroélectrique (26 juin 2019)
2. Proposition de résolution tendant à modifier le Règlement du Sénat pour renforcer les capacités de contrôle de l'application et de l'évaluation des lois (19 mars 2019)
3. Proposition de résolution au nom de la commission des affaires européennes, en application de l'article 73 quater du Règlement, sur la réforme de la politique agricole commune (PAC) (14 février 2019)
4. Proposition de résolution en application de l'article 34-1 de la Constitution, en faveur de la création de paiements pour services environnementaux rendus par les agriculteurs (29 octobre 2018)

COSIGNATAIRE

1. Proposition de loi visant à adapter la fiscalité de la succession et de la donation aux enjeux démographiques, sociétaux et économiques du XXI^e siècle (9 septembre 2019)
2. Proposition de résolution en application de l'article 34-1 de la Constitution, concernant l'avenir du secteur hydro-électrique (3 mai 2019)
3. Proposition de loi tendant à renforcer l'effectivité du droit au changement d'assurance emprunteur (3 avril 2019)
4. Proposition de loi portant diverses dispositions relatives aux mentions et signes de la qualité et de l'origine valorisant les produits agricoles ou alimentaires (19 février 2019)
5. Proposition de résolution en application de l'article 34-1 de la Constitution, pour soutenir la lutte contre le mariage des enfants, les grossesses précoces et les mutilations sexuelles féminines (7 février 2019)
6. Proposition de loi visant à lutter contre toutes les violences éducatives ordinaires (22 janvier 2019)
7. Proposition de loi relative à l'affectation des avoirs issus de la corruption transnationale (6 novembre 2018)
8. Proposition de loi visant à assurer une plus juste représentation des petites communes au sein des conseils communautaires (26 octobre 2018)

SESSION 2019 – 2020

Auteur : 0
Cosignataire : 13

COSIGNATAIRE

1. Proposition de résolution en application de l'article 34-1 de la Constitution, pour une nouvelle ère de la décentralisation (16 juin 2020)
2. Proposition de résolution demandant au Gouvernement de mettre en oeuvre une imposition de solidarité sur le capital afin de renforcer la justice fiscale et sociale et de répondre au défi de financement de la crise sanitaire, économique et sociale du Covid-19 (25 mai 2020)
3. Proposition de loi visant à instaurer le vote postal lors d'un scrutin électoral en période d'état d'urgence sanitaire (24 mai 2020)
4. Proposition de loi portant des mesures d'urgence pour le logement (15 mai 2020)
5. Proposition de loi favorisant des vacances pour tous en 2020 (15 mai 2020)
6. Proposition de loi visant à financer les politiques publiques de réponse à la crise sanitaire et économique du Covid-19 par la réintroduction d'un impôt de solidarité sur la fortune (15 mai 2020)
7. Proposition de loi constitutionnelle visant, face à la crise actuelle à construire le monde d'après fondé sur la préservation des biens communs (5 mai 2020)
8. Proposition de loi visant à assurer les pertes d'exploitation liées à des crises sanitaires (29 avril 2020)
9. Proposition de résolution en application de l'article 34-1 de la Constitution, invitant le Gouvernement à recueillir l'expression du Parlement, par l'organisation d'un débat suivi d'un vote, en cas de recours au traçage des données mobiles comme réponse aux défis sanitaires (20 avril 2020)
10. Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur la sincérité, l'exhaustivité et l'exactitude de l'étude d'impact relative aux projets de loi organique relatif au système universel de retraite et de loi instituant un système universel de retraite (28 février 2020)
11. Proposition de loi visant à réformer le régime des catastrophes naturelles (27 novembre 2019)
12. Proposition de loi modifiant la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (21 novembre 2019)
13. Proposition de loi visant à garantir le libre choix du consommateur dans le cyberspace (10 octobre 2019)

RAPPORTS :

- Plan de relance de la commission des affaires économiques Tome 3 : Agriculture et alimentation
- Le devoir de souveraineté numérique
- Les collectivités locales, engagées au service de nos ruralités

SESSION 2020 – 2021

Auteur : 2
Cosignataire : 19

AUTEUR

1. Proposition de loi constitutionnelle portant sur l'évaluation des politiques publiques par le Parlement (27 mai 2021)
2. Proposition de loi visant à lutter contre l'indépendance fictive en permettant des requalifications en salarié par action de groupe et en contrôlant la place de l'algorithme dans les relations contractuelles (4 mars 2021)

COSIGNATAIRE (sélection)

1. Proposition de résolution demandant la mise en place d'un Agenda rural européen (21 septembre 2021)
2. Proposition de loi instaurant la vaccination obligatoire contre le SARS-CoV-2 (31 août 2021)
3. Proposition de loi constitutionnelle garantissant le respect des principes de la démocratie représentative et de l'État de droit en cas de législation par ordonnance (22 juillet 2021)
4. Proposition de résolution en application de l'article 34-1 de la Constitution, relative à l'engagement de la France pour le renforcement d'une action internationale de lutte contre la pollution plastique (21 juillet 2021)
5. Proposition de loi en application du troisième alinéa de l'article 11 de la Constitution, de programmation pour garantir un accès universel à un service public hospitalier de qualité (5 juillet 2021)
6. Proposition de loi pour l'encadrement des services publics de La Poste (30 avril 2021)
7. Proposition de loi tendant à sécuriser l'intégration des jeunes majeurs étrangers pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (23 mars 2021)
8. Proposition de loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique (3 février 2021)
9. Proposition de loi pour un meilleur accès des jeunes dans la fonction publique et les entreprises (28 janvier 2021)
10. Proposition de loi visant à créer le crime de violence sexuelle sur enfant et à lutter contre les violences sexuelles (8 décembre 2020)
11. Proposition de loi relative à la protection des travailleurs indépendants par la création d'un devoir de vigilance, à la défense du statut de salarié et à la lutte contre l'indépendance fictive (4 décembre 2020)
12. Proposition de loi visant à établir le droit à mourir dans la dignité (17 novembre 2020)

RAPPORTS :

- Défense extérieure contre l'incendie : assurer la protection des personnes sans nuire aux territoires

SESSION 2021 – 2022

Auteur : 1
Cosignataire : 18

AUTEUR

1. Proposition de loi visant à adapter la défense extérieure contre l'incendie à la réalité des territoires ruraux (27 juin 2022)

COSIGNATAIRE (sélection)

1. Proposition de loi constitutionnelle visant à protéger et à garantir le droit fondamental à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception (2 septembre 2022)
2. Proposition de loi définissant le transport ferroviaire de voyageurs comme un bien de première nécessité (31 août 2022)
3. Proposition de loi constitutionnelle visant à créer une loi de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements et à garantir la compensation financière des transferts de compétences (9 août 2022)
4. Proposition de loi portant réparation des personnes condamnées pour homosexualité entre 1942 et 1982 (6 août 2022)
5. Proposition de loi visant à garantir l'égalité d'accès aux soins (3 août 2022)
6. Proposition de loi visant à assurer la qualité et l'indépendance du service public de l'audiovisuel par un financement affecté, juste et pérenne (13 juillet 2022)
7. Proposition de loi encadrant l'intervention des cabinets de conseil privés dans les politiques publiques (21 juin 2022)
8. Proposition de loi pour une politique départementale de lutte contre l'illectronisme (16 février 2022)
9. Proposition de loi visant à créer une garantie à l'emploi pour les chômeurs de longue durée, dans des activités utiles à la reconstruction écologique et au développement du lien social (11 janvier 2022)
10. Proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête afin de mettre en lumière les processus ayant permis ou pouvant aboutir à une concentration dans les médias en France et d'évaluer l'impact de cette concentration dans une démocratie (27 octobre 2021)

RAPPORTS :

- 5 plans pour reconstruire la souveraineté économique de la France
- Projet de loi 4D : les attentes des élus locaux en matière d'efficacité de l'action publique

SESSION 2022 – 2023

Auteur : 1
Cosignataire : 29

AUTEUR

1. Proposition de loi visant à faire de l'intelligence économique un outil de reconquête de notre souveraineté (21 septembre 2023)

COSIGNATAIRE (sélection)

1. Proposition de loi visant à mettre en place une imposition des sociétés plus juste et plus écologique (6 juillet 2023)
2. Proposition de loi en faveur de la préservation et de la reconquête de la haie (5 juillet 2023)
3. Proposition de loi visant à démocratiser les fonctions électives et renforcer la protection des élus locaux (23 juin 2023)
4. Proposition de loi visant à établir le droit à mourir dans la dignité (14 juin 2023)
5. Proposition de loi de pérennisation et de réforme des zones de revitalisation rurale (25 mai 2023)
6. Proposition de loi visant à renforcer le service civique (11 mai 2023)
7. Proposition de loi constitutionnelle visant à faciliter le déclenchement du référendum d'initiative partagée (3 mai 2023)
8. Proposition de loi visant à améliorer et garantir la santé et le bien-être des femmes au travail (18 avril 2023)
9. Proposition de loi en application du troisième alinéa de l'article 11 de la Constitution, visant à interdire un âge légal de départ à la retraite supérieur à 62 ans (13 avril 2023)
10. Proposition de loi visant à renforcer la lutte contre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement et complétant la loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire (29 mars 2023)
11. Proposition de loi visant à renforcer la protection des mineurs et l'honorabilité dans le sport (16 janvier 2023)
12. Proposition de loi visant à résorber la précarité énergétique (1^{er} décembre 2022)
13. Proposition de loi visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique (14 novembre 2022)
14. Proposition de loi relative à l'instauration d'un nombre minimum de soignants par patient hospitalisé (8 novembre 2022)
15. Proposition de loi visant à rétablir l'équité territoriale face aux déserts médicaux et à garantir l'accès à la santé pour tous (24 octobre 2022)
16. Proposition de loi relative à la titularisation des accompagnants d'élèves en situation de handicap et des assistants d'éducation (13 octobre 2022)

SESSION 2023 – 2024

Auteur : 2
Cosignataire : 24

AUTEUR

1. Proposition de loi visant à promouvoir le fait culturel dans l'aménagement des espaces publics (11 juillet 2024)
2. Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur la construction du revenu agricole et des relations commerciales dans le secteur agro-alimentaire (30 janvier 2024)

COSIGNATAIRE (sélection)

1. Proposition de loi visant à renforcer l'indépendance des médias et à mieux protéger les journalistes (24 juillet 2024)
2. Proposition de loi visant à baisser la fiscalité de l'électricité (19 juillet 2024)
3. Proposition de loi visant à permettre le cumul de circonstances aggravantes en matière de viol et à adapter les peines encourues à la gravité du viol commis (10 mai 2024)
4. Proposition de loi visant à revaloriser les métiers du travail social (19 avril 2024)
5. Proposition de loi visant à assurer la mixité sociale et scolaire dans les établissements d'enseignement publics et privés sous contrat du premier et du second degrés (27 mars 2024)
6. Proposition de loi visant à appliquer le scrutin de liste paritaire à toutes les communes (20 mars 2024)
7. Proposition de loi visant à garantir la sécurité alimentaire des jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans (8 mars 2024)
8. Proposition de loi visant à inscrire les élus locaux sur la liste des salariés protégés (26 février 2024)
9. Proposition de loi d'abrogation de la réforme des retraites portant l'âge légal de départ à 64 ans (26 février 2024)
10. Proposition de loi portant création d'un statut de l' élu local (18 janvier 2024)
11. Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les politiques publiques face aux opérations d'influences étrangères visant notre vie démocratique, notre économie et les intérêts de la France (16 janvier 2024)
12. Proposition de loi visant à préserver des sols vivants (25 octobre 2023)

RAPPORTS :

— Rapport Commission d'enquête "Éclairer l'avenir : l'électricité aux horizons 2035 et 2050"

SESSION 2024 – 2025

Auteur : 1
Cosignataire : 48

AUTEUR

1. Proposition de loi portant création d'un Office parlementaire de la laïcité (26 février 2025)

COSIGNATAIRE (sélection)

1. Proposition de loi visant à intégrer les accompagnants des élèves en situation de handicap dans la fonction publique et à garantir une meilleure inclusion des élèves en situation de handicap et à besoins éducatifs particuliers (31 juillet 2025)
2. Proposition de loi visant à expérimenter un dispositif de soutien à la réhabilitation du parc de logement social en zone peu dense (9 juillet 2025)
3. Proposition de loi visant à créer une tarification spéciale de l'électricité en faveur des ménages modestes et à interdire les coupures d'électricité toute l'année (19 juin 2025)
4. Proposition de loi visant à exonérer les EHPAD publics autonomes de taxe sur les salaires (13 juin 2025)
5. Proposition de loi visant à abroger les textes coloniaux organisant et régissant l'esclavage (23 mai 2025)
6. Proposition de loi visant à garantir la liberté académique des chercheurs et des enseignants-chercheurs, l'indépendance des travaux de recherche et la transparence des fonds privés affectés à l'enseignement supérieur et à la recherche (18 avril 2025)
7. Proposition de loi relative à l'affichage obligatoire du «Nutri-Score» sur l'emballage des produits alimentaires ainsi qu'à l'interdiction des publicités de produits à faible qualité nutritionnelle (14 mars 2025)
8. Proposition de loi visant à renforcer la protection des ressources en eau potable contre les pollutions diffuses (11 mars 2025)
9. Proposition de loi visant à créer des observatoires régionaux de santé (13 janvier 2025)
10. Proposition de loi visant à favoriser la parité au sein des exécutifs des intercommunalités (13 novembre 2024)
11. Proposition de loi visant à réduire l'impact environnemental du transport de marchandises (25 octobre 2024)
12. Proposition de loi visant à adapter les enjeux de la rénovation énergétique aux spécificités du bâti ancien (8 octobre 2024)

SESSION 2025 – 2026

Auteur : 2
Cosignataire : 16

AUTEUR

1. Proposition de loi visant à reconnaître le rôle du département dans la coordination des projets alimentaires territoriaux (2 décembre 2025)
2. Proposition de loi constitutionnelle visant à instituer une Charte de la laïcité (24 octobre 2025)

COSIGNATAIRE (sélection)

1. Proposition de loi visant à lever les obstacles à l'intégration des étrangers en France (13 avril 2026)
2. Proposition de loi visant à remobiliser le bâti rural (27 février 2026)
3. Proposition de loi visant à assouplir la procédure d'autorisation des établissements et services médico-sociaux à caractère expérimental (27 février 2026)
4. Proposition de loi portant une gouvernance claire, juste et solidaire pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) (21 janvier 2026)
5. Proposition de loi constitutionnelle visant à inscrire les conventions citoyennes dans la Constitution (18 décembre 2025)
6. Proposition de loi visant à soutenir et valoriser les commerces de proximité (27 novembre 2025)
7. Proposition de résolution en application de l'article 34-1 de la Constitution, exhortant la France à défendre à l'ONU une fiscalité mondiale juste, pour mettre fin à l'évasion fiscale des multinationales et rétablir les moyens financiers des États (25 novembre 2025)
8. Proposition de loi visant à réserver la vente de protoxyde d'azote aux seuls professionnels (13 novembre 2025)

RAPPORTS :

— Pour une approche inclusive du développement durable des territoires ruraux à l'ère des transitions"



Faire des ruralités des territoires d'avenir, de production et d'innovation

Les ruralités ne peuvent être considérées comme des territoires périphériques qu'il faudrait accompagner face aux difficultés. Elles sont au contraire une chance pour la France et peuvent devenir des espaces majeurs de production, d'innovation et de création de valeur contribuant positivement aux grandes transitions en cours vers un développement plus durable.

Elles participent déjà de manière essentielle à la souveraineté nationale. Elles produisent notre alimentation, participent à la transition énergétique, accueillent des activités industrielles, artisanales et touristiques, préservent les ressources naturelles et assurent un équilibre territorial indispensable à la cohésion du pays. Pourtant, leurs atouts demeurent encore insuffisamment reconnus dans les politiques publiques nationales.

Manifeste

pour un développement inclusif des territoires ruraux

Je défends depuis longtemps l'idée qu'il faut une véritable [stratégie nationale de développement des ruralités](#), fondée sur l'innovation, les investissements d'avenir, et l'égalité des chances entre les territoires. C'est dans cet esprit que j'ai souhaité que le Sénat s'empare pleinement de cette question. À mon initiative, la délégation aux collectivités territoriales a conduit une [mission d'information](#) qui a abouti, avec mes collègues Laurent Burgoa et Ghislaine Senée, à un rapport adopté à l'unanimité.

Notre démarche est partie d'une conviction simple : les territoires ruraux ne doivent plus être regardés uniquement à travers leurs fragilités. Ils représentent 88 % des communes françaises et accueillent un tiers de la population. Certes, ils connaissent de réelles difficultés — accès aux services, vieillissement, enclavement ou désindustrialisation — mais ils disposent aussi d'atouts majeurs pour relever les défis du XXI^e siècle : ressources naturelles et patrimoniales, capacités d'innovation, qualité du lien social, potentiel agricole, énergétique et culturel.

Pour nourrir cette réflexion, nous avons conduit quinze auditions, organisé un colloque, réuni des experts du CNRS et du CEREMA et lancé une consultation nationale qui a recueilli plus de 2 300 contributions d'élus locaux. Un enseignement s'est imposé : deux élus sur trois considèrent désormais que les territoires ruraux sont davantage en transition qu'en crise.

À partir de ces travaux, [nous avons formulé dix-huit recommandations](#) articulées autour de six priorités : renouer avec une véritable politique nationale d'aménagement durable, renforcer l'ingénierie territoriale, simplifier les normes, améliorer les outils de planification, accompagner les transitions économiques, environnementales et sociales et mieux former les élus locaux.

Au-delà de ces propositions, ce rapport porte une vision. J'ai voulu démontrer que la ruralité, dans sa diversité, est ou peut devenir un formidable levier de développement durable au service de l'avenir de notre pays. Notre rapport montre que les territoires ruraux ne sont pas un problème mais une solution. Là où l'État s'éloigne ou s'est éloigné, parfois faute de sollicitations ou de propositions, les territoires ruraux peuvent être porteurs de modèles résilients, durables, cohérents, innovants et inclusifs, capables de répondre aux défis du développement à l'ère des transitions du XXI^e siècle.

Cette conviction s'inscrit pleinement dans le fil conducteur de mon engagement parlementaire. Je suis convaincu que l'économie française ne pourra se fortifier sans les territoires ruraux. Agriculture, agroalimentaire, industries de niche, énergies renouvelables, économie numérique, savoir-faire artisanaux et filières d'excellence représentent autant de leviers de développement. Les ruralités disposent des ressources, des compétences et de la qualité de vie recherchées pour accueillir de nouvelles activités productives et innovantes.

À l'heure des transitions climatique, énergétique, numérique et industrielle, l'avenir de la France se construira aussi par ses campagnes. Mon engagement a consisté à faire reconnaître cette réalité et à promouvoir une politique d'aménagement durable du territoire qui doit faire confiance aux élus locaux, valoriser les initiatives de terrain et donner aux ruralités les moyens de contribuer à l'avenir de la Nation, en les considérant non comme des territoires en friche mais comme des territoires d'avenir, de production, d'innovation et d'opportunités pour les générations futures. ●

Défendre la souveraineté alimentaire française et européenne

Dépassant largement le seul cadre agricole, la question de l'autonomie alimentaire est une des conditions de la souveraineté économique de notre pays.



Au cours de mes deux mandats, j'ai régulièrement alerté le Gouvernement sur les [fragilités de l'agriculture française](#) et sur la nécessité de construire une véritable stratégie de long terme. Lors de l'examen du [projet de loi pour la souveraineté alimentaire et agricole](#), j'ai défendu une approche ambitieuse pour répondre aux défis du renouvellement des générations, de la compétitivité des exploitations, de la transition agroécologique et de l'adaptation au changement climatique. J'ai également souligné l'importance de la recherche, de l'innovation et de l'investissement pour garantir durablement notre capacité de production.

Cette stratégie doit aussi s'inscrire pleinement dans le cadre européen. C'est pourquoi j'ai défendu [une Politique Agricole Commune forte](#), considérant qu'elle demeure un levier essentiel de souveraineté alimentaire pour la France et l'Europe. À travers mes interventions sur son avenir et son financement, j'ai plaidé pour une PAC préservée et ambitieuse, capable de soutenir la production agricole, de sécuriser le revenu des agriculteurs et de renforcer l'autonomie stratégique européenne face aux crises géopolitiques, climatiques et économiques.

Contre une concurrence déloyale

Cette ambition suppose également de mettre fin aux incohérences qui fragilisent nos filières agricoles. J'ai ainsi dénoncé à plusieurs reprises les situations dans lesquelles des contraintes sanitaires, environnementales ou sociales exigeantes sont imposées aux producteurs français alors que des produits importés ne respectant pas ces mêmes règles peuvent accéder librement au marché européen. Une telle situation crée

une concurrence déloyale, pénalise nos agriculteurs et remet en cause les efforts consentis pour améliorer la qualité et la durabilité des productions.

C'est pourquoi je me suis opposé avec constance aux [accords commerciaux internationaux](#) susceptibles d'affaiblir notre agriculture, notamment [l'accord entre l'Union européenne et le Mercosur](#). En effet, cet accord fait peser des risques importants sur plusieurs filières françaises, en particulier l'élevage bovin, en autorisant l'importation de produits ne répondant pas aux mêmes exigences que celles imposées aux producteurs européens. J'ai défendu le principe de réciprocité des normes, condition indispensable à toute ouverture commerciale équilibrée.

Cette exigence de cohérence a toujours guidé mon action parlementaire. Lors de l'examen du [projet de loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles](#), j'ai regretté que le texte, malgré plusieurs avancées, n'apporte pas de réponse à la hauteur des difficultés structurelles de l'agriculture française ni des grandes transitions environnementales, économiques et sociétales auxquelles elle est confrontée.

Face aux tensions géopolitiques, aux crises climatiques et aux fluctuations des marchés mondiaux, l'Europe doit renforcer son autonomie stratégique alimentaire. Préserver notre capacité à produire une alimentation de qualité, sûre et accessible est un choix de souveraineté. C'est le sens des engagements que j'ai portés au Sénat en faveur d'une agriculture française et européenne forte, compétitive et respectueuse de ses producteurs comme de ses consommateurs. ●

Soutenir l'élevage et les productions d'excellence

Dans les départements ruraux, les productions d'excellence contribuent non seulement à l'économie locale mais également à l'aménagement du territoire, à la qualité de notre alimentation et à la préservation des paysages. Tout au long de mes mandats, j'ai soutenu ces filières essentielles, confrontées à des défis sanitaires, économiques, réglementaires et climatiques de plus en plus nombreux.

J'ai d'abord accompagné les éleveurs face aux crises qui ont durement touché leurs exploitations lors des [épisodes d'influenza aviaire](#), de [dermatose nodulaire contagieuse bovine \(DNCB\)](#) ou de la maladie hémorragique épizootique (MHE). J'ai demandé à l'État de mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement adaptés afin de soutenir les exploitations directement ou indirectement affectées. J'estime en effet que la solidarité nationale doit permettre aux producteurs de surmonter ces crises.

Plus largement, j'ai constamment [défendu l'élevage bovin français](#) qui n'échappe pas à certaines formes de stigmatisation parfois. N'oublions pas que l'élevage participe à l'entretien des espaces ruraux, au maintien de la biodiversité et à la captation du carbone par les prairies, à la vitalité des territoires et à la souveraineté alimentaire de notre pays. Il mérite une reconnaissance scientifique et politique à la hauteur de sa contribution à notre économie. Il justifie le soutien public que j'ai engagé pour développer l'abattoir d'Auch.

Défendre nos territoires, valoriser leurs productions

Mon engagement s'est également traduit par un soutien déterminé aux productions d'excellence qui font la renommée du Gers et de la France. J'ai [défendu la filière gras](#), ses savoir-faire traditionnels et les centaines d'emplois qui en dépendent. Je me suis également [mobilisé en faveur des signes officiels de qualité](#), des indications géographiques de provenance et des appellations qui garantissent aux consommateurs l'origine et la qualité des produits tout en assurant une meilleure valorisation du travail des producteurs. Enfin, j'ai porté la voix des [territoires de](#)

[polyculture-élevage et des « zones intermédiaires »](#) auprès des institutions nationales et européennes. Ces terroirs, souvent de piémonts, notamment présents dans le Gers, jouent un rôle essentiel dans l'équilibre agricole français mais demeurent insuffisamment pris en compte dans les politiques publiques. J'ai notamment [défendu le maintien et l'adaptation de l'indemnité compensatoire de handicap naturel \(ICHN\)](#), indispensable à la viabilité économique de nombreuses exploitations. J'ai plaidé pour un accompagnement renforcé de ces territoires, une meilleure prise en compte de leurs spécificités et un accès équitable aux dispositifs européens. Comme je l'ai fait en introduisant dans le Code rural les « [prestations pour services environnementaux](#) » (PSE), il faut que la notion de « zone intermédiaire » soit également juridiquement définie. Derrière ces combats, une seule ambition : permettre à tous les territoires ruraux, dans leur diversité, de rester des espaces de production, d'innovation, de transmission et de vie pour les générations futures. ●



Garantir un revenu juste aux agriculteurs et sécuriser l'avenir des exploitations

La question du [revenu agricole](#) a constitué l'un des fils conducteurs de mon engagement parlementaire. Derrière les performances de l'agriculture française, la qualité de ses productions et son rôle essentiel dans la souveraineté alimentaire du pays, se trouve une réalité trop souvent ignorée : celle d'agriculteurs dont le travail, les investissements d'intérêt général national et les responsabilités ne sont pas toujours rémunérés à leur juste valeur. Au Sénat, j'ai soutenu les différentes évolutions législatives destinées à mieux répartir la valeur au sein des filières alimentaires. Si les [lois issues des États généraux de l'alimentation](#), notamment les textes Egalim, ont constitué des avancées parfois utiles pour rééquilibrer les relations commerciales entre producteurs, transformateurs et distributeurs, j'ai cependant régulièrement souligné leurs limites. Beaucoup trop d'agriculteurs, sans pouvoir de marché suffisant comparable à celui de l'industrie agro-alimentaire ou de la grande distribution, n'arrivent plus à vivre de leur travail et peinent à transmettre leurs exploitations aux nouvelles générations. Garantir un revenu digne suppose également de donner de la visibilité aux exploitants dans un environnement économique de plus en plus instable. C'est dans cet esprit que je me suis impliqué dans les travaux relatifs à la [réforme des assurances agricoles et à la gestion des risques](#). Face à la multiplication des aléas climatiques, sanitaires et économiques, les exploitations doivent pouvoir disposer de mécanismes de protection efficaces. J'ai ainsi présenté une [proposition de loi visant à développer les assurances et la gestion des risques en agriculture](#) afin d'apporter aux agriculteurs une véritable



capacité d'anticipation et de sécurisation de leur activité.

Concevoir l'agriculture de demain

J'ai également porté une attention particulière à la situation de la viticulture, notamment dans le Gers. Confrontés à une baisse de la consommation, à [l'évolution des marchés internationaux](#), aux conséquences du changement climatique et à des difficultés de trésorerie croissantes, de nombreux viticulteurs traversent une crise profonde. J'ai interpellé à plusieurs reprises le Gouvernement afin que les [dispositifs d'accompagnement de l'Etat soient renforcés](#) (élaboration de nouveaux plans stratégiques) et que les réponses budgétaires soient à la hauteur des enjeux économiques et humains auxquels la filière est confrontée. Au-delà de la seule production alimentaire, j'ai toujours défendu l'idée de [services environnementaux](#).

Préservation de la biodiversité, entretien des paysages, stockage du carbone, gestion de l'eau ou maintien des équilibres écologiques : ces contributions sont d'intérêt général. Les transitions écologiques ne pourront être comprises, acceptées et réussies que si elles s'accompagnent d'une reconnaissance justement rémunérée des efforts demandés aux exploitants.

Assurer l'avenir de l'agriculture française suppose d'actionner simultanément plusieurs leviers : une meilleure répartition de la valeur, des dispositifs de gestion des risques adaptés, une reconnaissance des services environnementaux et un accompagnement renforcé des filières en difficulté. C'est à cette condition que les agriculteurs pourront vivre dignement de leur métier, investir dans leurs exploitations et continuer à contribuer à la vitalité de nos territoires. ●

Adapter l'agriculture au changement climatique et sécuriser la ressource en eau

Face aux tensions croissantes sur les ressources, notamment en eau, j'ai œuvré pour le développement de politiques agricoles adaptées aux territoires. Entre autres mesures, le paiement des services environnementaux et le soutien à la polyculture élevage par la reconnaissance des « zones intermédiaires » doivent permettre de répondre aux attentes légitimes du monde agricole gersois.



L'agriculture est aujourd'hui confrontée à l'un des plus grands défis de son histoire : s'adapter aux conséquences du changement climatique tout en continuant à garantir la souveraineté alimentaire de la France. Sécheresses plus fréquentes, épisodes de gel, événements climatiques extrêmes, crises sanitaires et tensions croissantes sur la ressource en eau fragilisent les exploitations et interrogent notre capacité collective à produire durablement.

Tout au long de mes mandats, j'ai défendu une approche fondée sur l'anticipation, la résilience et l'innovation pour faire face à ces bouleversements. J'ai notamment appelé le Gouvernement à faire de [l'accès à l'eau une priorité nationale](#), tant cette ressource conditionne l'avenir de notre agriculture, de nos territoires et de notre sécurité alimentaire. La gestion de l'eau ne peut plus être traitée comme un enjeu sectoriel : elle doit faire l'objet d'une véritable stratégie nationale conciliant préservation de la ressource, disponibilité suffisante, régulation participative des usages et maintien des activités économiques et humaines.

Dans un département comme le Gers, où l'agriculture constitue un pilier essentiel de l'économie locale, les agriculteurs doivent pouvoir disposer des moyens nécessaires pour adapter leurs systèmes de production aux nouvelles réalités climatiques. J'ai

ainsi défendu des solutions pragmatiques permettant d'assurer une gestion plus efficace de la ressource en eau à l'instar par exemple des « projets territoriaux de gestion de l'eau » (PTGE), le développement d'infrastructures adaptées lorsque cela est pertinent et une meilleure anticipation des périodes de sécheresse.

J'ai également soutenu une vision de la transition agricole qui ne repose pas uniquement sur la contrainte, mais sur l'accompagnement des producteurs. L'adaptation des pratiques culturales, le développement de nouvelles variétés plus résistantes, les progrès de la recherche agronomique ou encore les outils numériques constituent autant de leviers pour renforcer la résilience du secteur.

Cette transformation nécessite des investissements durables, une politique publique cohérente et constante dans le temps ainsi qu'un dialogue permanent avec les professionnels. Préserver notre souveraineté alimentaire dans un contexte climatique de plus en plus incertain exige des choix clairs et une vision de long terme. C'est le sens de mon engagement : permettre à l'agriculture française de relever les défis du XXI^e siècle tout en garantissant son rôle essentiel au service des territoires, de l'économie et de l'intérêt général. ●

Vers une politique énergétique souveraine répondant aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux du pays

L'indépendance énergétique est la condition première de notre souveraineté économique. Les crises géopolitiques récentes ont démontré l'importance de disposer d'une stratégie nationale cohérente permettant de sécuriser durablement l'approvisionnement énergétique du pays.

Au Sénat, j'ai régulièrement appelé à une vision de long terme fondée sur la complémentarité des différentes sources de production et sur le maintien des compétences industrielles françaises. La transition énergétique ne pourra réussir que si elle s'appuie sur des filières robustes, capables d'assurer simultanément sécurité d'approvisionnement, compétitivité économique et décarbonation de notre production.

Cette exigence de souveraineté suppose également de renforcer les capacités nationales de recherche, d'innovation et de production. Elle implique une meilleure articulation entre les objectifs climatiques, les besoins de l'économie et les attentes des citoyens. J'ai ainsi défendu une approche raisonnée, éloignée des postures idéologiques, afin de construire un modèle énergétique résilient, adapté aux défis du XXI^e siècle.

Consolider notre souveraineté énergétique

Cette ambition passe notamment par le maintien d'un opérateur national puissant capable de porter dans la durée les investissements nécessaires à notre sécurité énergétique. À plusieurs reprises, j'ai exprimé mes inquiétudes concernant l'avenir d'EDF, acteur central depuis 80 ans du système énergétique français. Ainsi, j'ai dénoncé les projets susceptibles de fragiliser son intégrité industrielle et financière et défendu le maintien d'un groupe intégré, pleinement maîtrisé par la puissance publique, afin qu'il puisse assumer ses missions stratégiques dans la durée. Dans cette perspective, la filière nucléaire occupe une place essentielle. Elle contribue



à l'indépendance énergétique de la France, à la stabilité du réseau électrique et à la production d'une électricité largement décarbonée. J'ai soutenu les initiatives visant à préserver les savoir-faire industriels nationaux, à moderniser les installations existantes et à préparer le renouvellement du parc nucléaire.

Les difficultés rencontrées au cours des dernières décennies ont révélé la nécessité de reconstruire certaines compétences industrielles et de renforcer les capacités d'anticipation de l'État. La relance de la filière nucléaire suppose des investissements massifs dans la formation, la recherche, l'innovation et la structuration de toute la chaîne industrielle, depuis les grands donneurs d'ordre jusqu'aux entreprises sous-traitantes qui participent à la réussite des grands programmes énergétiques.

La France dispose avec le nucléaire d'un atout stratégique majeur. Sans constituer l'unique réponse aux défis énergétiques, il demeure un pilier essentiel d'un mix énergétique équilibré associant nucléaire, hydroélectricité et énergies renouvelables non pilotables. ●



« Diversité et complémentarité des modes de productions doivent permettre de répondre aux enjeux. »

Défendre une planification énergétique cohérente

La transition énergétique ne peut réussir sans une stratégie claire, stable et démocratiquement débattue. C'est le sens de mes nombreuses interventions au Sénat concernant la « [programmation pluriannuelle de l'énergie](#) » (PPE), document essentiel qui doit définir les orientations énergétiques de la France pour les décennies à venir.

À plusieurs reprises, j'ai dénoncé les retards accumulés par les gouvernements successifs dans l'élaboration de cette programmation stratégique. Alors que les enjeux climatiques, industriels et géopolitiques exigent des décisions rapides et cohérentes, la France a trop souvent repoussé les choix structurants relatifs à son avenir énergétique. Cette absence de vision de long terme a contribué à fragiliser notre capacité d'anticipation et à entretenir l'incertitude pour l'ensemble des acteurs des filières concernées.

Débattre de notre avenir énergétique

J'ai également déploré la méthode retenue par le Gouvernement consistant à élaborer [la programmation énergétique sans véritable débat parlementaire](#). Les orientations énergétiques engageant la Nation sur plusieurs décennies, mobilisent des investissements considérables et influencent directement la compétitivité de notre économie comme le pouvoir d'achat des Français. Elles ne peuvent être définies uniquement par voie réglementaire. J'ai donc constamment défendu la nécessité d'une véritable loi de programmation énergétique permettant au Parlement d'exercer pleinement ses responsabilités démocratiques et de fixer collectivement les grandes orientations du pays. Cette planification doit reposer sur une approche réaliste, fondée sur la complémentarité des différentes sources d'énergie. J'ai toujours refusé d'opposer nucléaire et énergies renouvelables

non pilotables. La France a besoin d'un mix énergétique équilibré associant un nucléaire modernisé, garant de stabilité et de production décarbonée et un développement ambitieux des énergies renouvelables permettant de diversifier nos capacités de production et d'accélérer la transition écologique.

Les choix énergétiques conditionnent aujourd'hui les décisions d'implantation industrielle, les projets d'aménagement, les investissements dans les infrastructures et les stratégies de décarbonation des acteurs économiques. Sans cap lisible, les investissements sont retardés et les transitions deviennent plus coûteuses.

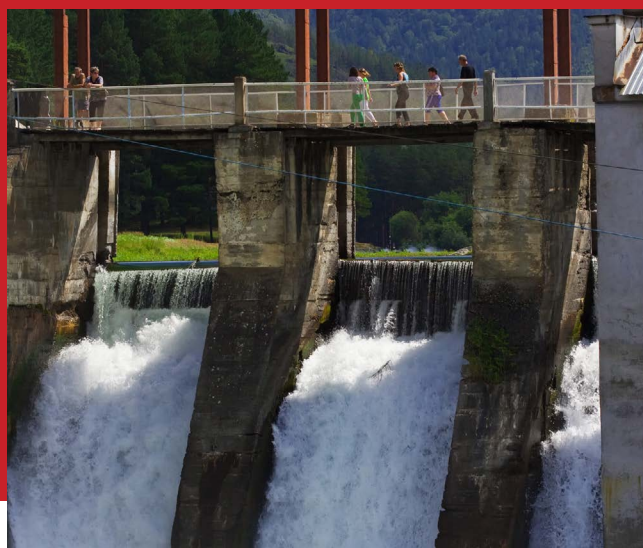
Garantir à notre pays une énergie abondante, décarbonée, compétitive et accessible suppose une stratégie de long terme permettant de renforcer notre indépendance, de soutenir notre compétitivité économique comme le pouvoir d'achat des ménages et d'accompagner la transition écologique. ●

Valoriser l'hydroélectricité et les ressources des territoires

L'[hydroélectricité](#) est l'une des grandes forces du modèle énergétique français. Énergie renouvelable, pilotable et décarbonée, elle joue un rôle essentiel dans la stabilité du système électrique national.

J'ai régulièrement attiré l'attention du Gouvernement sur la nécessité de préserver et de moderniser les installations existantes tout en valorisant le potentiel des territoires. En effet, les ouvrages hydroélectriques participent non seulement à la production d'électricité mais également à la gestion de l'eau, à la prévention des risques et au développement local.

Dans un contexte marqué par le changement climatique et la multiplication des épisodes de sécheresse, l'articulation entre politique énergétique et gestion de la ressource en eau devient un enjeu stratégique. ●





Réussir la transition énergétique dans les territoires ruraux

Les collectivités territoriales jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la transition énergétique. Tout au long de mon mandat, j'ai défendu l'idée que les collectivités locales devaient être pleinement associées aux décisions énergétiques qui les concernent.

Les communes et intercommunalités sont en effet des acteurs importants dans le développement des projets de production d'énergie, dans la rénovation énergétique des bâtiments et dans la maîtrise des consommations. Elles doivent disposer des moyens financiers et réglementaires nécessaires pour agir efficacement.

J'ai ainsi soutenu les initiatives visant à renforcer l'autonomie énergétique des territoires, à favoriser les projets locaux et à mieux répartir les bénéfices économiques générés par la transition. ●

Accélérer le développement des énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables constitue une réponse adaptée à l'urgence climatique. Au Sénat, j'ai participé aux débats relatifs à l'accélération de la production d'énergies renouvelables en défendant toujours une approche équilibrée. Les collectivités locales et les citoyens doivent pouvoir participer pleinement aux décisions qui concernent leur cadre et leur qualité de vie.

Je considère que le développement du photovoltaïque, de l'éolien, de la méthanisation ou encore de l'hydroélectricité doit s'inscrire dans une démarche globale conciliant acceptabilité locale, efficacité économique et protection de l'environnement.

J'ai également porté une attention particulière au développement de l'agrivoltaïsme. S'il peut constituer une opportunité pour diversifier les revenus des exploitants agricoles et contribuer à la production d'énergie décarbonée, il ne doit jamais se faire au détriment de la vocation nourricière des terres agricoles. A cet égard, j'ai défendu une approche prudente et exigeante, garantissant que les projets agrivoltaïques demeurent avant tout au service de l'activité agricole, dans le respect des équilibres économiques, fonciers et environnementaux des territoires. ●



Réindustrialiser la France en s'appuyant sur tous les territoires

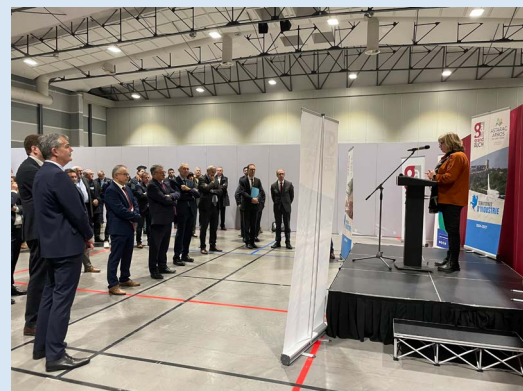
La réindustrialisation de la France est une condition indispensable à notre souveraineté économique et à un développement équilibré du territoire, j'en suis convaincu. A cet égard, les territoires ruraux doivent pleinement participer à la création de valeur nationale.

Au Sénat, j'ai soutenu les dispositifs favorisant le développement industriel local tout en appelant à une stratégie plus ambitieuse de long terme. J'ai notamment défendu le programme « [Territoires d'industrie](#) » lorsqu'il permettait d'accompagner concrètement les projets économiques dans les territoires ruraux. Je salue ainsi la labellisation du Grand Auch et d'Astarac-Arros en Gascogne après celle plus ancienne et également positive de Portes de Gascogne. Ces initiatives démontrent que les territoires ruraux peuvent pleinement participer à la création

de richesse nationale lorsqu'ils bénéficient d'un accompagnement adapté et d'une vision de long terme.

J'ai également plaidé pour une [diversification des activités économiques dans les territoires agricoles](#) afin de mieux répondre aux transitions économiques, écologiques et démographiques en cours.

Lors de l'examen du [projet de loi « Industrie verte »](#), j'ai regretté l'insuffisance des moyens proposés pour répondre aux défis de la réindustrialisation et de la planification écologique. La reconquête industrielle nécessite selon moi une [vision stratégique au long cours](#), articulant innovation, formation, énergie, recherche et aménagement du territoire. ●



15 janvier 2024.
Grand Auch Cœur de Gascogne
et Astarac-Arros labellisés
« Territoires d'Industrie ».

Innover, investir dans le domaine spatial

Les activités spatiales irriguent désormais de nombreux domaines essentiels : télécommunications, observation de la Terre, navigation, défense, gestion des ressources, prévision climatique ou encore développement des services numériques.

Au sein de la Commission des affaires économiques du Sénat, j'ai participé à plusieurs [auditions consacrées à l'avenir du Centre national d'études spatiales](#) (CNES) et aux orientations de la politique spatiale française. Lors de l'examen de la candidature à la présidence du CNES, j'ai notamment interrogé les responsables de cette agence sur les enjeux de souveraineté technologique, de compétitivité industrielle

et de coopération européenne. Dans un contexte de concurrence mondiale élevée, marqué par la montée en puissance des États-Unis, de la Chine et de nouveaux acteurs privés, la France doit préserver ses capacités de recherche, d'innovation et de production dans les technologies spatiales les plus avancées. J'ai également défendu une vision ambitieuse de la [politique spatiale européenne](#). L'Europe dispose d'atouts scientifiques, industriels et technologiques considérables, mais elle doit renforcer sa capacité d'action pour demeurer une puissance spatiale de premier plan. Cette ambition suppose des investissements durables, une meilleure coordination entre États membres

et une stratégie industrielle cohérente à l'échelle européenne.

Mes interventions ont aussi porté sur le [renforcement du droit spatial international](#). Le développement rapide des activités en orbite rend nécessaire l'adaptation des règles juridiques afin de garantir la sécurité des opérations, la protection des infrastructures critiques et un accès durable à l'espace. Dans cette perspective, j'ai soutenu les initiatives visant à lutter contre l'accumulation des débris spatiaux et à promouvoir une politique européenne de dépollution orbitale. ●

Maîtriser les technologies stratégiques pour renforcer notre souveraineté économique et notre sécurité

Numérique, intelligence artificielle, cybersécurité : les nouveaux rapports de puissance imposent de renforcer l'autonomie stratégique de la France dans le cadre d'un débat démocratique spécifique.

Durant mes deux mandats, j'ai défendu une conviction forte : dans un monde marqué par l'accélération des mutations technologiques, la souveraineté économique et la sécurité nationale sont désormais étroitement liées. La capacité de la France à protéger ses intérêts stratégiques dépend autant de sa puissance industrielle que de sa maîtrise des technologies numériques, des données et des systèmes d'information.

C'est dans cet esprit que je me suis engagé en faveur d'une véritable « politique d'intelligence économique ». Face à une concurrence internationale de plus en plus féroce, l'État, les entreprises et les territoires doivent être capables d'anticiper les évolutions technologiques, d'identifier les dépendances critiques et de protéger les actifs stratégiques, grands et petits, de notre pays. J'ai ainsi contribué aux travaux sénatoriaux visant à faire de l'intelligence économique un outil majeur de souveraineté nationale, piloté au plus haut niveau de l'État.

Réduire nos dépendances

J'ai également porté une attention particulière aux enjeux de souveraineté numérique, notamment par le soutien à la création, dans le cadre de « Territoires d'industrie » du premier datacenter à Auch. La maîtrise des infrastructures et des données est devenue une condition essentielle de notre indépendance économique et démocratique.

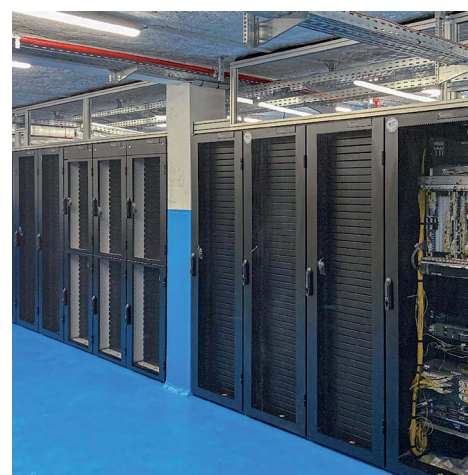
À plusieurs reprises, j'ai alerté sur les risques liés aux dépendances technologiques excessives et plaidé pour une stratégie européenne et nationale ambitieuse dans ce domaine.

Les progrès de l'intelligence artificielle constituent à la fois une opportunité considérable et un défi majeur. J'ai suivi avec attention les travaux du CNRS et de nombreux acteurs scientifiques afin d'évaluer les conséquences de ces évolutions pour l'industrie, la recherche, les services publics et la compétitivité économique. J'ai également souligné la nécessité de mettre en place des mécanismes de contrôle et de gouvernance garantissant une utilisation maîtrisée de ces technologies.

Anticiper les menaces

Enfin, face à la multiplication des cyberattaques, des opérations de désinformation et des vulnérabilités numériques, j'ai défendu le renforcement des capacités nationales de cybersécurité. Protéger les entreprises, les administrations, les collectivités locales, les infrastructures essentielles et les citoyens est devenu un impératif stratégique.

Dans ces domaines, mon action a été guidée par un objectif constant : permettre à la France et à l'Europe de conserver leur capacité de décision, de protéger leurs intérêts fondamentaux et de maîtriser les technologies qui façonneront l'avenir. ●



Un premier datacenter à Auch, dans le Gers.



Défendre une gestion rigoureuse des finances publiques au service de l'économie et de la justice sociale

Au cours de mes deux mandats, j'ai défendu une conviction forte : des finances publiques saines sont indispensables pour garantir la souveraineté de la France, l'efficacité de son action publique et la préservation de notre modèle social. Cette exigence suppose à la fois une sincérité budgétaire, un respect du rôle du Parlement et une programmation de long terme.

À plusieurs reprises, j'ai alerté sur [les insuffisances de certaines trajectoires budgétaires](#) présentées par les gouvernements successifs. La sincérité des comptes publics est un élément démocratique fondamental. Les citoyens comme les élus doivent pouvoir disposer d'une information transparente sur la situation financière du pays afin d'éclairer les choix collectifs. C'est dans cet esprit que j'ai soutenu les travaux du Sénat visant à analyser les causes de la [dégradation des finances publiques](#) et à renforcer le contrôle parlementaire sur l'action du Gouvernement. J'ai par ailleurs constamment défendu les prérogatives du Parlement lors de l'examen des lois de finances. [Le vote du budget ne peut être réduit à une formalité institutionnelle](#). Il constitue un moment fort du débat démocratique, au cours duquel doivent être discutés les priorités nationales, les moyens de l'action publique et les conditions de financement de notre avenir collectif.

Concilier maîtrise budgétaire et soutien mesuré à l'investissement utile

La question de la dette publique a également occupé une place importante dans mes interventions. Une dette excessive limite progressivement les marges de manœuvre de la Nation et peut fragiliser sa capacité à répondre aux crises nombreuses que nous devons affronter. Pour autant, la responsabilité budgétaire ne saurait se confondre avec l'austérité. Les crises financières, sanitaires et énergétiques récentes ont démontré la nécessité pour l'État de protéger les citoyens, de soutenir l'activité économique et de préserver le pouvoir d'achat lorsque les circonstances l'exigent.

Cette gestion rigoureuse doit donc s'accompagner d'investissements conséquents dans les domaines qui préparent l'avenir : transition écologique, modèle social, industries durables, éducation à tout âge, recherche... La crédibilité financière d'un pays repose autant sur la maîtrise de ses comptes que sur sa capacité à investir utilement pour renforcer sa compétitivité, soutenir la cohésion sociale et garantir son indépendance économique dans un monde marqué par des incertitudes croissantes. ●

« Une dette excessive limite progressivement les marges de manœuvre de la Nation et peut fragiliser sa capacité à répondre aux crises nombreuses que nous devons affronter. »

L'investissement public au service de la réindustrialisation de la France



La politique budgétaire doit permettre à la France de préparer l'avenir. C'est dans cet esprit que j'ai participé aux débats relatifs aux crédits consacrés à l'industrie, à l'innovation et aux investissements stratégiques. En tant que rapporteur pour avis de plusieurs budgets relevant de la Commission des affaires économiques, j'ai souvent souligné l'écart existant entre les ambitions affichées et les moyens réellement mobilisés. La reconquête industrielle, la transition écologique ou encore la souveraineté technologique nécessitent des investissements conséquents et constants. L'investissement public doit être en effet fondé sur l'anticipation des grandes mutations économiques et industrielles. Cette démarche implique de soutenir la recherche, l'innovation, la modernisation productive et le développement territorial. ●

Préserver les capacités d'action des collectivités territoriales



Les collectivités territoriales assurent au quotidien des services essentiels à la population et jouent un rôle majeur dans l'investissement local. Tout au long de mes mandats, j'ai plaidé pour leur autonomie financière et leur [capacité à agir au service des territoires et de la population](#).

La crise sanitaire puis la [crise énergétique](#) ont placé les communes, les intercommunalités et les départements face à des tensions budgétaires inédites. J'ai alerté le Gouvernement sur les difficultés rencontrées par les élus locaux confrontés à l'augmentation des dépenses devant le désengagement progressif de l'Etat dans de nombreux domaines.

J'ai également porté plusieurs propositions destinées à mieux accompagner les collectivités rurales, notamment en matière de [sécurité civile](#), de transition énergétique ou

encore d'aménagement du territoire.

J'ai soutenu la pérennisation et la [refondation des zones de revitalisation rurale \(ZRR\)](#) afin que les critères de classement répondent davantage aux réalités des territoires.

La réforme adoptée en loi de finances pour 2024 a ainsi conduit à la création, à compter du 1^{er} juillet 2024, du dispositif appelé « France Ruralités Revitalisation », nouveau zonage permettant aux TPE et PME de bénéficier d'exonérations de charges. Je me félicite que [l'ensemble des communes du Gers ait été intégré](#) à ce mécanisme qui est un levier important d'attractivité.

Les finances locales ne sont pas une question technique réservée aux spécialistes. Elles conditionnent directement la qualité de vie des habitants et l'avenir de nombreux territoires ruraux comme ceux du Gers. ●



Défendre le régime de retraite par répartition et la justice sociale

Face au vieillissement de la population, préserver un système de retraite solidaire exige des choix durables conciliant équilibre financier, dialogue social et justice entre les générations.

« Sur un sujet engageant durablement la vie de millions de Français, un véritable débat démocratique aurait dû prévaloir. »

Je suis et je reste un fervent défenseur du système français de retraite par répartition, qui constitue l'un des piliers de notre modèle social. Ce système repose sur un principe de solidarité entre les générations : les actifs financent les pensions des retraités, garantissant ainsi à chacun un droit à une retraite digne après une vie de travail. Je demeure convaincu que ce modèle doit être préservé et adapté aux évolutions démographiques sans renoncer à ses principes de justice et de solidarité.

C'est dans cet esprit que je me suis opposé à la [réforme des retraites](#) de 2023 et au recul de l'âge légal de départ. Cette réforme a fait peser l'essentiel de l'effort sur les salariés sans apporter de réponse suffisamment équilibrée aux enjeux de financement de long terme. J'ai considéré qu'elle risquait d'aggraver les inégalités entre les catégories de travailleurs, notamment pour celles et ceux exerçant les métiers les plus pénibles ou ayant connu des carrières incomplètes.

Au-delà du fond, j'ai dénoncé les conditions dans lesquelles cette réforme a été examinée. Les procédures retenues ont fortement limité le débat parlementaire et [réduit la capacité des assemblées à exercer pleinement leur rôle](#). Sur un sujet engageant durablement la vie de millions de Français, un véritable débat démocratique aurait dû prévaloir. J'ai également regretté que les organisations syndicales et les partenaires sociaux n'aient pas été davantage associés à la recherche d'une solution partagée.

Pour autant, défendre le système par répartition ne signifie pas ignorer les défis financiers auxquels il est confronté. Le vieillissement de la population impose d'anticiper les évolutions nécessaires afin de garantir la pérennité du modèle. Je considère que cet objectif doit être poursuivi dans le cadre d'un dialogue social exigeant, en recherchant des solutions équilibrées conciliant soutenabilité financière et justice sociale. ●

Maintenir les services publics au plus près des habitants

La présence des services publics est un gage concret d'égalité républicaine. Dans un département rural comme le Gers, leur maintien conditionne directement l'accès aux droits, la qualité de vie quotidienne des habitants et l'attractivité des communes.

Au cours de mon mandat, j'ai alerté à plusieurs reprises sur les risques liés aux fermetures de services publics. J'ai demandé un moratoire sur les fermetures de classes dans le Gers afin que les décisions ne soient pas prises uniquement sur la base de critères comptables. J'ai également soutenu le développement des maisons de services au public, puis des maisons France services, à condition qu'elles soient correctement financées, accompagnées et évaluées.

Pour moi, l'accessibilité des services publics n'est pas une simple question administrative. Elle relève d'un choix de société : permettre aux usagers, quels que soient leurs lieux de résidence, d'accéder aux services essentiels. Défendre les services publics dans les territoires ruraux, c'est défendre l'égalité entre les citoyens et la vitalité de nos communes. ●



Désenclaver le Gers et améliorer les mobilités du quotidien

Le désenclavement du Gers a été l'un de mes engagements prioritaires dès le début de mon mandat. L'accès aux infrastructures de transport est une condition essentielle du développement économique, de l'accès à l'emploi et de l'attractivité résidentielle.

J'ai interpellé le Gouvernement à plusieurs reprises pour la poursuite des travaux de la RN124, notamment la déviation de Gimont et le contournement Auch-Pavie. Ces projets ne sont pas de simples aménagements routiers : ils participent du désenclavement du département, de la sécurisation des déplacements et du développement de l'économie locale.

J'ai également appelé à la modernisation de la ligne ferroviaire Toulouse-Auch, dont la pérennité est essentielle pour les habitants du Gers. Face aux menaces de fermeture ou de réduction de service, j'ai appelé l'attention du Gouvernement afin que les territoires ruraux ne soient pas les oubliés des politiques de mobilité.

La réouverture de la ligne ferroviaire Auch – Agen a fait l'objet de mon accompagnement au stade de l'étude de faisabilité engagée à ce stade. ●





Revitaliser les centres-villes, les bourgs et les quartiers

La revitalisation des centres-villes, des centres-bourgs et des quartiers constitue un enjeu majeur d'équilibre et de développement territorial. Elle touche à la fois au logement, au commerce, aux mobilités, à la culture et à la qualité des espaces publics.

J'ai soutenu ces politiques permettant de renforcer la vitalité des centralités locales. Dans le Gers, le projet du Grand Garros à Auch a illustré l'importance d'un renouvellement urbain ambitieux, pensé avec les habitants et inscrit dans une vision globale du territoire. J'ai également interrogé l'ANRU sur l'évaluation des projets de renouvellement urbain et sur la place de la culture dans la transformation des quartiers.

J'ai aussi défendu la nécessité de mieux articuler politique de la ville et territoires ruraux. Les difficultés sociales, l'accès au logement ou la dévitalisation commerciale ne concernent pas uniquement les grandes agglomérations. Une politique territoriale juste doit prendre en compte toutes les formes de fragilité. ●

Donner aux élus locaux les moyens d'aménager durablement et de réussir la transition écologique

Préservation des sols, adaptation au changement climatique, gestion de l'eau, développement du logement, accueil des activités économiques et maintien des services publics doivent être pensés de manière cohérente afin de répondre aux besoins des populations tout en préservant les ressources naturelles.

Au cours de mes mandats, j'ai suivi avec attention la [mise en œuvre de l'objectif de Zéro Artificialisation Nette](#) (ZAN). Si la sobriété foncière constitue une nécessité pour limiter l'étalement urbain et préserver les espaces agricoles et naturels, j'ai constamment alerté les pouvoirs publics sur les difficultés rencontrées par de nombreuses collectivités, notamment rurales, confrontées à une application parfois trop uniforme de ces objectifs.

Les communes rurales ne peuvent être considérées comme de simples variables d'ajustement des politiques nationales. Elles doivent conserver la capacité d'accueillir de nouveaux habitants, de développer des activités économiques, de construire des logements adaptés aux besoins de leur population et de maintenir les services indispensables à leur attractivité. C'est pourquoi j'ai soutenu les travaux du Sénat visant à adapter les objectifs du ZAN aux réalités territoriales et à renforcer la place des élus locaux dans leur mise en œuvre.

Accompagner les collectivités

J'ai également plaidé pour un [accompagnement renforcé des collectivités territoriales](#). La transition écologique ne peut reposer uniquement sur des obligations réglementaires. Elle suppose

des [moyens financiers](#), une ingénierie adaptée, des outils de planification efficaces et un dialogue permanent entre l'État et les territoires. Les élus locaux disposent d'une connaissance fine des réalités de terrain ; ils doivent être considérés comme des partenaires à part entière dans la conduite des transformations écologiques.

A mon sens, l'écologie ne pourra réussir durablement que si elle s'appuie sur la compréhension des enjeux, la confiance des parties prenantes, la concertation et la responsabilité partagée. C'est à cette condition que les collectivités pourront pleinement contribuer à la transformation écologique du pays tout en continuant à faire vivre les territoires qu'elles administrent au quotidien. ●



Établissement Public de santé de Lomagne, à Fleurance.

Défendre l'hôpital public et les établissements de proximité

Dans les territoires ruraux, l'Hôpital public représente souvent bien davantage qu'un simple lieu de soins : il est un élément essentiel de l'aménagement du territoire et de la cohésion sociale. Durant mes deux mandats, je me suis mobilisé pour préserver les hôpitaux locaux du Gers et garantir le maintien d'une offre de soins de proximité. J'ai alerté le Gouvernement sur les difficultés rencontrées par les services d'urgences et sur les conséquences des pénuries de personnels médicaux et paramédicaux.

Mes interventions ont également porté sur la dotation des établissements hospitaliers gersois en équipements médicaux structurants, comme l'installation d'un appareil d'IRM à Condom, indispensable pour réduire les délais d'examen et éviter aux patients des déplacements excessifs. Pour moi, l'égalité républicaine ne peut exister sans un accès équitable aux soins, quel que soit le lieu de résidence.

J'ai également défendu la reconnaissance des professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social, dont l'engagement a été particulièrement salué lors de la crise sanitaire du Covid. Les revalorisations salariales et les améliorations des conditions de travail demeurent des enjeux essentiels pour assurer l'avenir du système hospitalier français.

La santé publique ne peut être pilotée uniquement selon des critères comptables. Elle exige des investissements durables, une vision territoriale équilibrée et un soutien constant aux professionnels qui assurent chaque jour la continuité des soins. ●

Lutter contre les déserts médicaux pour garantir l'égalité d'accès aux soins

L'accès aux soins est un droit fondamental. Pourtant, au fil des années, les inégalités territoriales se sont aggravées et de nombreux habitants des territoires ruraux rencontrent aujourd'hui des difficultés croissantes pour consulter un médecin. Cette situation touche particulièrement le Gers, comme de nombreux départements ruraux.

Tout au long de mes mandats, j'ai fait de la lutte contre les déserts médicaux une priorité. Au Sénat, j'ai soutenu plusieurs dispositifs visant à mieux répartir l'offre de soins sur le territoire et à renforcer l'attractivité de l'exercice médical dans les zones sous-dotées. J'ai notamment défendu la mise en œuvre effective du dispositif voté par le Parlement en 2019 prévoyant le développement des stages des étudiants en médecine dans les territoires confrontés à un déficit de professionnels de santé. Convaincu que la découverte de l'exercice médical en milieu rural constitue un levier important d'installation future, j'ai demandé à plusieurs reprises au Gouvernement de rendre pleinement opérationnelle cette mesure afin d'améliorer durablement l'accès aux soins dans nos territoires. Après la publication du décret d'application en 2025, j'ai saisi l'ARS Occitanie afin que ce dispositif soit effectivement déployé dans le Gers dès la première promotion de « docteurs juniors » en 2026. ●



Inauguration du centre de santé de Plaisance (22 septembre 2022).

Tirer les enseignements de la crise sanitaire et renforcer la résilience du système de santé



Centre hospitalier d'Auch.

La [pandémie de Covid-19](#) restera dans les mémoires comme l'une des plus grandes crises sanitaires de notre époque. Dès les premiers mois de l'épidémie, j'ai participé aux travaux du Sénat visant à analyser la gestion de la crise, à évaluer les réponses publiques et à formuler des propositions pour l'avenir.

Au sein des commissions d'enquête et des missions d'information, j'ai contribué à un travail d'analyse approfondi sur les faiblesses et les dysfonctionnements structurels révélés par la pandémie : tensions hospitalières, dépendances industrielles, difficultés de coordination ou encore manque d'anticipation. Ces travaux ont permis de dégager des recommandations destinées à mieux préparer notre pays à l'émergence de nouvelles crises sanitaires.

J'ai également veillé à ce que les [élus locaux disposent d'un cadre juridique clair](#) dans le contexte exceptionnel de l'état d'urgence sanitaire. Cette période a confirmé l'importance d'une organisation territoriale efficace de la santé publique, capable de mobiliser rapidement l'ensemble des acteurs au service des citoyens.

Les enseignements du Covid-19 doivent aujourd'hui nourrir une véritable stratégie de résilience sanitaire nationale. ●

Construire une politique de santé fondée sur la prévention et l'adaptation

Les enjeux de santé ne se limitent pas à l'organisation des soins. Ils concernent également la prévention, [l'accompagnement du vieillissement](#), la santé mentale et la réduction des inégalités sociales. Durant mes mandats au Sénat, j'ai défendu une approche globale de la santé publique intégrant l'ensemble de ces dimensions.

J'ai participé aux débats sur la dépendance et soutenu l'idée de [création d'un véritable cinquième risque de Sécurité sociale](#) afin de mieux accompagner les personnes âgées et leurs familles. La santé mentale a également retenu mon attention, en particulier à travers les problématiques de pédopsychiatrie, qui nécessitent des moyens renforcés. Enfin, j'ai défendu une vision de la protection sociale garantissant un financement à la hauteur des besoins de la population et des professionnels de santé. J'ai également présenté au Gouvernement, au préfet du Gers et à l'Agence régionale de santé mes [propositions visant à refonder une politique de santé territoriale](#) garantissant un accès équitable à des soins de qualité. Autant de défis majeurs pour les prochaines années qui appellent des réponses durables fondées sur la solidarité nationale. ●



24 septembre 2024. Opération "Nos vieux méritent mieux", à l'EHPAD Les Jardins d'Agapé à Auch.

Renforcer le rôle du Parlement et l'équilibre démocratique

Dans nos institutions politiques, le Parlement ne peut être réduit à enregistrer les décisions de l'exécutif ; il doit pleinement exercer ses missions de production de la loi, de contrôle de l'action du Gouvernement et d'évaluation des politiques publiques (Article 24 de la Constitution de la V^e République).

J'ai régulièrement plaidé pour un meilleur équilibre entre les pouvoirs et pour une association plus étroite du Parlement aux grandes orientations de la Nation. Qu'il s'agisse des choix budgétaires, énergétiques, sociaux ou territoriaux, les décisions qui engagent l'avenir du pays doivent faire l'objet d'un débat approfondi devant la représentation nationale.

Au Sénat, j'ai défendu les droits du Parlement chaque fois qu'ils me semblaient fragilisés. J'ai notamment dénoncé les procédures limitant la qualité du débat législatif ou réduisant la capacité des assemblées à enrichir les textes soumis à leur examen. La démocratie représentative ne peut fonctionner que si chaque institution exerce pleinement les responsabilités que lui confie la Constitution. J'ai également soutenu une pratique de la vie publique fondée sur le dialogue, la recherche du compromis et le respect des contre-pouvoirs. Dans une société traversée par de profondes attentes démocratiques, il est essentiel de renforcer les espaces de concertation et de garantir que les décisions publiques soient prises dans des conditions de transparence et de responsabilité.

Cette exigence est d'autant plus importante dans un contexte marqué par la défiance à l'égard des institutions. Le Sénat demeure l'un des lieux privilégiés où s'expriment la diversité des sensibilités politiques et la voix des territoires. Renforcer le rôle du Parlement, c'est contribuer à rapprocher les citoyens de la décision publique et à consolider la vitalité démocratique de notre République. ●

Moderniser la vie publique et valoriser l'engagement des élus locaux

Parce que la démocratie repose avant tout sur l'engagement des citoyens et de leurs représentants, j'ai accordé une attention particulière aux conditions d'exercice des mandats locaux et au fonctionnement de la vie publique.

J'ai soutenu les textes destinés à renforcer l'attractivité des fonctions électives locales et à mieux reconnaître l'investissement des maires et des élus municipaux. L'adoption de la loi « Engagement dans la vie locale et proximité de l'action publique » a constitué une étape importante pour améliorer les relations entre l'État et les collectivités territoriales et devrait permettre de donner davantage de moyens aux élus de terrain.

J'ai également soutenu la création d'un véritable statut de l'élu local afin de faciliter l'exercice des responsabilités publiques et de favoriser le renouvellement démocratique. Dans un contexte où de nombreux élus expriment un sentiment d'isolement ou de découragement, il est essentiel de renforcer les outils permettant à chacun de s'engager au service de l'intérêt général. ●

À gauche : Congrès des maires 2023, 22 novembre 2023.

À droite : Intervention à la cité scolaire d'Artagnan à Nogaro, le 4 novembre 2025.



Défendre la République, les libertés et les droits fondamentaux



Contrôler l'action publique et évaluer les politiques publiques

Durant mes douze années de mandat, j'ai défendu avec constance les valeurs républicaines, les libertés publiques et les droits fondamentaux qui constituent le socle de notre démocratie.

J'ai notamment soutenu l'inscription dans la Constitution de la liberté garantie aux femmes de recourir à l'interruption volontaire de grossesse. Ce vote historique a marqué une avancée majeure pour la protection des droits fondamentaux dans notre pays.

J'ai également pris position chaque fois que les principes républicains me semblaient remis en cause, qu'il s'agisse de la défense de la laïcité, du respect de l'État de droit ou de la préservation des libertés publiques. A cet égard, lors de la crise sanitaire, j'ai veillé à ce que les mesures exceptionnelles mises en œuvre pour protéger la population restent compatibles avec les principes fondamentaux de toute démocratie comme le respect des libertés individuelles et le contrôle du Parlement sur les décisions prises par le Gouvernement.

Le drame absolu de la petite Lyhanna nous rappelle à la réalité des violences de notre société et aux déficiences de nos systèmes de prévention, de suivi et d'accompagnement. Je suis favorable à une loi intégrale prenant en compte, dans tous ses aspects, les violences faites aux femmes et aux jeunes... et aux personnes vulnérables en général, incluant nos aînés. ●



Intervention au Conseil d'Etat, thème "Évaluation des politiques publiques" (mars 2020).

L'une des missions essentielles du Parlement consiste à contrôler l'action publique et à évaluer l'efficacité des politiques conduites au nom des citoyens. J'ai fait de ces principes un axe majeur de mon travail parlementaire.

Convaincu que la qualité de la décision publique repose sur l'analyse des résultats obtenus, j'ai porté plusieurs initiatives visant à développer systématiquement l'évaluation des politiques publiques. Cette démarche permet de mesurer l'efficacité réelle des lois, d'identifier les améliorations nécessaires et de mieux utiliser les ressources publiques.

J'ai notamment défendu une proposition de loi constitutionnelle destinée à inscrire plus fortement cette mission d'évaluation dans le fonctionnement de nos institutions. L'objectif était de faire du contrôle et de l'évaluation un prolongement naturel du travail législatif afin que le Parlement puisse apprécier concrètement les effets des décisions qu'il adopte.

Mes travaux ont également trouvé un écho favorable auprès du Conseil d'État et du Conseil constitutionnel, qui ont reconnu l'intérêt de mieux suivre l'application des lois votées par le Parlement. J'ai ainsi soutenu le renforcement des outils permettant aux assemblées de vérifier la mise en œuvre effective des textes législatifs et d'exercer un contrôle plus exigeant de l'action de l'exécutif.

Cette démarche participe d'une ambition plus large : développer une véritable culture de l'évaluation au sein de l'action publique française. Trop souvent, les politiques publiques sont jugées à l'aune des intentions affichées plutôt que des résultats obtenus. Une démocratie moderne doit au contraire être capable de mesurer objectivement l'efficacité des dispositifs qu'elle met en œuvre, d'en corriger les insuffisances et d'adapter ses choix aux réalités constatées. ●

Défendre la laïcité et faire vivre les valeurs de la République

La laïcité est le socle de notre pacte républicain. Elle garantit la liberté de conscience, l'égalité entre les citoyens par le respect des convictions de chacun dans le cadre des lois de la République.

Tout au long de mes mandats, je n'ai cessé de défendre une conception exigeante de la laïcité, fidèle à l'esprit de la loi de 1905 et aux principes fondateurs de notre République. La laïcité constitue à mes yeux bien davantage qu'un cadre juridique : elle est une garantie essentielle de la liberté de conscience, de la liberté de croire ou de ne pas croire, de l'égalité entre les citoyens et du respect mutuel au sein de la communauté nationale.

Face aux défis auxquels notre société est confrontée, j'ai toujours considéré que la laïcité devait demeurer un principe de liberté, d'émancipation et de cohésion. Elle ne saurait être instrumentalisée à des fins partisans ni réduite à une logique de confrontation. Elle constitue au contraire le cadre commun qui permet à chacun de vivre ses convictions dans le respect des lois de la République et des droits d'autrui.

Consolider le pacte républicain

Cet engagement m'a conduit à prendre plusieurs initiatives législatives. J'ai notamment déposé une [proposition de loi visant à instituer une Charte constitutionnelle de la laïcité](#) afin de réaffirmer la place centrale de ce principe dans notre pacte républicain et de rappeler les équilibres hérités de la loi de 1905. J'ai également proposé la [création d'un Office parlementaire de la laïcité](#), chargé d'éclairer le Parlement, d'évaluer les politiques publiques et de contribuer à une meilleure connaissance des enjeux liés à l'application du principe de laïcité dans notre société. Si je considère que les pouvoirs publics doivent rester fermes face aux tentatives de



remises en cause du [principe de laïcité dans nos institutions](#), je pense cependant qu'il doit être pleinement compris et partagé par l'ensemble de nos concitoyens. Cette responsabilité concerne à la fois l'école, les institutions publiques, les associations, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs qui contribuent à la formation du citoyen. Défendre la laïcité, c'est ainsi défendre une certaine idée du vivre-ensemble dans notre République. Une République capable de garantir les libertés de chacun tout en renforçant ce qui unit les citoyens autour d'un destin commun. ●



Garantir la sécurité des citoyens et la protection des territoires

Parmi les missions fondamentales de l'État figure la sécurité des Français. Rappelons également que la possibilité de vivre en sécurité est une condition indispensable à l'exercice de nos libertés.

Dans les territoires ruraux comme dans les zones urbaines, les attentes de nos concitoyens en matière de sécurité ont évolué. Aux risques traditionnels se sont ajoutées de nouvelles formes de criminalité comme le narcotrafic, dont les réseaux ne se limitent plus aux grandes métropoles mais s'étendent désormais à de nombreux territoires ruraux.

Au Sénat, j'ai soutenu les initiatives visant à renforcer les moyens de lutte contre le narcotrafic et à améliorer la coordination entre les différents services de l'État. Je suis notamment intervenu au Sénat pour une action plus cohérente des forces de sécurité sur le terrain afin d'apporter des réponses adaptées à la réalité des territoires ruraux. La lutte contre ces réseaux constitue à mes yeux un enjeu majeur de protection des citoyens mais aussi de défense de l'autorité de la République.

Mon engagement s'est également traduit par un important travail consacré à la sécurité civile et à la prévention des risques.

Rapporteur d'une mission sénatoriale sur la défense extérieure contre l'incendie (DECI), j'ai travaillé à la simplification des règles applicables aux communes rurales et à l'amélioration de leur capacité à protéger les populations. Dans un contexte marqué par l'augmentation du risque incendie, il est désormais indispensable d'adapter les dispositifs existants sans pénaliser les collectivités locales.

J'ai ainsi obtenu plusieurs avancées pour accompagner financièrement les communes confrontées à ces obligations de sécurité et porté auprès du Gouvernement les propositions du Sénat en faveur d'une réglementation plus pragmatique.

Qu'il s'agisse de lutter contre le narcotrafic ou de renforcer la sécurité civile, j'ai constamment défendu une même exigence : garantir à tous les citoyens, où qu'ils vivent, la protection que la République leur doit. ●

Construire une Europe souveraine au service de la paix, de la coopération et des territoires

Face aux bouleversements géopolitiques, économiques, technologiques et environnementaux du XXI^e siècle, aucun État européen ne peut relever seul les défis qui se présentent à lui. L'Europe doit renforcer sa capacité d'action afin de protéger ses citoyens, défendre ses valeurs et garantir sa souveraineté dans les domaines stratégiques. Au Sénat, j'ai été un ardent défenseur d'une véritable autonomie stratégique européenne. Les crises récentes ont mis en lumière les dépendances excessives de l'Union européenne dans plusieurs secteurs essentiels. J'ai ainsi soutenu le développement de politiques communes permettant de renforcer notre souveraineté alimentaire, économique, industrielle, énergétique, numérique et technologique.

Cette ambition européenne doit également servir la paix et la stabilité internationale. Dans une époque marquée par la guerre en Ukraine et la montée des tensions internationales, j'ai défendu une Europe capable de porter une voix forte en faveur du dialogue, du respect du droit international et de la recherche de solutions diplomatiques aux conflits. La coopération entre les peuples et les nations demeure la meilleure garantie d'une paix durable.

Je suis convaincu qu'une Europe politique, plus démocratique et plus proche des citoyens doit permettre à la France de relever les grands défis contemporains tout en demeurant fidèle à ses valeurs de paix, de coopération, de solidarité et de progrès. ●



La culture, un moteur d'émancipation, de cohésion et de développement territorial

Faire vivre la culture au plus près des habitants, avec eux et pour eux, justifie le soutien des acteurs socio-culturels.

La culture n'est ni un luxe ni un supplément d'âme. Elle constitue un facteur essentiel d'émancipation individuelle, de cohésion sociale et de développement territorial. Dans une société confrontée aux fractures sociales, territoriales et démocratiques, l'accès à la culture demeure l'un des moyens les plus efficaces pour favoriser l'ouverture, l'esprit critique et la participation citoyenne.

La culture ne doit pas être cependant réservée aux grandes métropoles. Elle doit pouvoir être vécue partout, à travers les associations, les établissements d'enseignement artistique, les bibliothèques, les lieux de création, les festivals et les nombreuses initiatives qui irriguent la vie locale. J'ai ainsi soutenu les acteurs culturels qui, au quotidien, permettent à chacun d'accéder aux savoirs, aux pratiques artistiques et aux œuvres.

J'ai également défendu une politique culturelle pleinement intégrée aux

stratégies de développement territorial. La culture contribue à la revitalisation des centres-bourgs, au renouvellement urbain, à l'attractivité touristique et résidentielle, mais aussi au renforcement du lien social. Elle participe à la construction d'une identité territoriale ouverte, capable de conjuguer enracinement local et ouverture au monde.

Dans cette perspective, le patrimoine occupe une place importante. Qu'il soit architectural, paysager, mémoriel ou immatériel, il constitue une composante essentielle de la politique culturelle des territoires. Sa préservation contribue à la transmission de notre histoire commune, à la valorisation des savoir-faire locaux et au dynamisme économique de nombreuses communes.

J'ai soutenu les initiatives permettant de restaurer, protéger et mettre en valeur ce patrimoine, particulièrement dans le Gers où il représente souvent un marqueur fort de l'identité locale. Culture et patrimoine participent ainsi d'une même ambition : renforcer le sentiment d'appartenance, favoriser la transmission entre les générations et faire des territoires des espaces de création, de mémoire et d'avenir. ●

1. Inauguration de "On Va Vers Le Beau", tiers-lieu culturel à La Romieu (4 mai 2024).
2. Colloque InSite (23 juin 2025).
3. Rencontre à Sainte-Christie d'Armagnac (7 mars 2025).
4. Assemblée Générale de Ciné32 à Auch (17 juin 2025).
5. Inauguration "Le Carrelot", salle de spectacle à La Romieu (21 novembre 2025).





À gauche : Lieu de mémoire « Le Maquis de Meilhan ».
À droite : Cérémonie commémorative, 70^e anniversaire
du rassemblement du Bataillon de l'Armagnac à Panjas (7 avril 2024).

Faire vivre la mémoire républicaine et accompagner les acteurs du territoire

J'ai tenu à être présent, autant que possible, aux côtés des habitants, des élus, des associations, des entreprises et de l'ensemble des acteurs qui font vivre le Gers. Cette présence s'est exprimée à travers de [nombreuses cérémonies commémoratives](#), inaugurations, remises de distinctions, anniversaires institutionnels et manifestations locales qui rythment la vie de nos communes.

Les cérémonies du souvenir occupent une place particulière dans cet engagement. Qu'il s'agisse des commémorations du 8 mai, du 11 novembre, des hommages aux résistants, aux combattants ou aux victimes des conflits, ces manifestations patriotiques et ces célébrations mémorielles constituent des moments essentiels de transmission entre les générations. Elles rappellent les sacrifices consentis pour la liberté, la paix et la démocratie. Au-delà de leur caractère officiel, ces rendez-vous sont aussi des moments privilégiés de rencontre et de dialogue avec les citoyens. Ils permettent de valoriser les initiatives locales, de saluer l'engagement de celles et ceux qui œuvrent au service des autres et de mesurer concrètement les attentes des territoires. Dans un département rural comme le Gers, cette proximité est une dimension essentielle de l'action parlementaire.

J'ai ainsi veillé à [accompagner les projets locaux, à soutenir les dynamiques associatives](#) et à mettre en lumière les réussites collectives qui contribuent à l'attractivité et à la vitalité de notre territoire. À travers ces cérémonies et ces temps de rassemblement, j'ai souhaité donner du sens à l'engagement, au service de la République et de ses valeurs, et rappeler que la vie démocratique se construit aussi dans ces moments où une communauté se retrouve pour honorer son histoire, célébrer ses réussites et préparer son avenir. ●

Journée nationale d'hommage aux harkis,
aux moghaznis et aux personnels des
diverses formations supplétives et assimilés
(25 septembre 2025).





Franck Montaugé
sénateur du Gers

2014-2026
Le bilan
d'une action parlementaire